

BULLETIN DE LA

# RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10 Rue de Solferino Paris 7

Tel. 551 7139



BULLETIN MENSUEL

N° 134 - FÉV.-MARS 1972

S.N.T.R.S. - CGT :  
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

## UNE ACTION SYNDICALE RESPONSABLE ET EFFICACE !

**XIII<sup>e</sup> CONGRES** du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique **C.G.T.**  
**16-17-18 MARS 1972** Centre Paul-Langevin, du C.A.E.S. **AUSOIS (73)**, Les travaux du CONGRES seront suivis par

Jean-Louis **MOYNOT**, Secrétaire de la C.G.T., et René **LEGUEN**, Secrétaire Général de l'U.G.I.C.T.

## L'AFFAIRE DE TOUS LES SYNDIQUÉS !

Témoignage concret de l'efficacité de l'action syndicale au C.N.R.S., considérée comme l'une des rares réalisations imposées dans le domaine de l'action sociale à l'Education Nationale, le Centre Paul-LANGEVIN, du C.A.E.S. à AUSOIS (73), accueillera le XIII<sup>e</sup> Congrès du S.N.T.R.S. les 16, 17 et 18 mars prochain.

Le choix de notre Conseil National n'est pas seulement symbolique des résultats de l'activité syndicale dans un domaine particulièrement important pour les travailleurs, il témoigne de la représentativité de l'organisation syndicale implantée dans tous les laboratoires du Pic du Midi, à Lille et de Nice à Roscoff.

En quittant Paris pour son Congrès, la première formation syndicale des personnels du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M., des I.N.S.A. et assimilés, traduit ainsi son important développement en Province, et affirme sa volonté d'en tirer les conséquences pour son organisation et son action.

Un Congrès du S.N.T.R.S. est pour tous nos syndiqués un événement important, puisqu'il est souverain pour fixer, ou plus exactement préciser, les objectifs du syndicat pour la période à venir. Il est un élément essentiel pour permettre l'expression des préoccupations des travailleurs de la Recherche au sein de notre Confédération, notamment lorsqu'elle doit prendre des décisions qui engagent tout le mouvement syndical.

Le XIII<sup>e</sup> Congrès du S.N.T.R.S. se tient dans une période caractérisée par le fait que le rôle primordial joué par le mouvement syndical dans la vie politique, économique et sociale de notre pays est devenu incontesté.

Ce fait est confirmé dans le secteur de la Recherche Scientifique par l'attention portée par le pouvoir et ses représentants, de même que par nos amis et alliés, aux positions exprimées au nom de la C.G.T. par nos élus au Directoire, au Comité National de la Recherche Scientifique et dans toutes les instances universitaires.

*Pour les personnels du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M., des I.N.S.A. et tous ceux à statut C.N.R.S. ou assimilés, il est aussi une évidence qu'ils ont vérifié concrètement, c'est que les décisions de chaque Congrès du S.N.T.R.S. ont toujours été à la base d'une évolution importante de leur situation.*

La responsabilité de tous les syndiqués du S.N.T.R.S. est donc engagée, pour que le Congrès détermine une orientation et des perspectives d'action efficaces qui conduisent les travailleurs de notre secteur à de nouveaux succès revendicatifs.

Préparé depuis un an par de nombreuses réunions du Bureau National, tenant compte largement des travaux de la Commission de réflexion qui a étudié les remarques, les critiques, et les suggestions des adhérents et des sections depuis le XII<sup>e</sup> Congrès, le Conseil National a pris les mesures pour que le Congrès soit l'affaire de tous les syndiqués.

Il a créé les conditions afin que chaque adhérent puisse connaître les documents, dise ce qu'il en pense et dépose des amendements s'il le juge opportun. L'idéal serait que chacun ait effectivement étudié les projets et donné son avis, nous sommes certains que la plupart des sections ont fait le maximum pour qu'il en soit ainsi, et que leurs discussions col-

lectives déboucheront des propositions formulées par leurs délégués mandatés au Congrès.

Il est évident que toutes les réflexions et propositions de nos adhérents s'inséreront dans les analyses fondamentales faites par la C.G.T., et qui sont confirmées par la situation dans le secteur de la recherche.

*Le S.N.T.R.S. est une organisation sérieuse, il ne définit par ses positions au gré des circonstances en improvisant, mais à partir des principes éprouvés qui résultent de l'expérience accumulée par le mouvement syndical depuis sa naissance. Il bénéficie également de l'apport inestimable que représente l'histoire complexe des luttes revendicatives dans la Recherche et l'Université, pour en tirer les enseignements indispensables à l'action future.*

Il faut ajouter que notre Congrès ne fait pas l'objet de débats théoriques abstraits, mais qu'il puise profondément ses réflexions dans les luttes en cours, que ce soit sur nos problèmes particuliers, avec l'ensemble de la Fonction publique, ou bien avec tous les travailleurs pour des revendications générales et pour des changements plus fondamentaux.

L'intérêt des débats en cours dans nos sections nous porte à croire que le XIII<sup>e</sup> Congrès du S.N.T.R.S. répondra à notre attente, nous avons conscience également qu'il doit nous permettre d'apporter au XXXVIII<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T. qui se tiendra à NIMES, du 18 au 22 avril, une contribution à la mesure de nos responsabilités dans le mouvement syndical.

G. DUPRE.

# 38<sup>e</sup> CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA C.G.T. NIMES 18/22 AVRIL 1972

# LE POINT DES REVENDICATIONS

Lors de l'entrevue du 28 février entre l'Intersyndicale Nationale et la Direction du C.N.R.S., le Directeur administratif et financier (M. Creyssel), a fourni les réponses suivantes :

## Commissions d'avancement.

### a) *Projet de réforme.*

Une réunion particulière sur ce sujet aura lieu avec les syndicats dans 3 à 4 semaines. D'ici là, la Direction aura réuni les données statistiques qui lui manquent encore pour établir une prévision de l'évolution de la pyramide des I.T.A. (pour 1971 et 1980...).

Le D.A.F. a indiqué que pour les trois dernières années, il y a eu environ 700 promotions effectives sur titres, 400 en paritaires et 350 en dérogations. Fin décembre, il subsistait 575 inscriptions sur titres sur la liste d'aptitude (depuis le nombre a encore grandi...).

### b) *Avancement 1972.*

Il n'est pas possible d'attendre les conclusions sur les réformes souhaitables, donc les Commissions paritaires se tiendront si possible début avril (après que les Commissions pour les personnels de la D.E.S. intégrés à l'I.N. 2 P. 3 auront mis à jour leurs avancements).

Le C.N.R.S. n'a pas encore établi définitivement les possibilités d'inscription sur liste d'aptitude en paritaire et dérogation pour 1972. Cet état sera prêt et communiqué avant 3 semaines.

Le principe de nomination des agents sur liste d'aptitude avec effet rétroactif de telle sorte que le retard dans la tenue des Commissions d'avancement en 1972 n'ait pas de conséquence négative sur la date de nomination effective est affirmé par le D.A.F.

## Vacataires permanents.

Les éléments statistiques sont rassemblés. Cela fait apparaître un nombre relativement élevé de ces personnels, 350. C'est un problème aigu. Le D.A.F. va les examiner pour préparer une circulaire aux chefs de service et directeurs de laboratoire.

## Calendrier Rappels Plan Masselin (C et D).

Les nouveaux taux sont payés (sauf décisions individuelles).

Les rappels sont prévus pour le mois de mars (y compris 6D bis).

## Nouveau Statut.

Les renseignements fournis par le C.N.R.S. ont permis l'évaluation des mesures en cours d'examen par les Finances. Entre 19 et 20 millions de francs, avec la prime à deux taux (12 et 16 %).

Un échange de précisions importantes entre le C.N.R.S. et les Finances permet de dire que l'étude du statut par les

Finances est dans une phase active, « mais on n'est pas au dernier épisode » (Creyssel).

## Informaticiens.

Retard apporté au texte de la grille spéciale, de l'indemnité spéciale à cause de la liaison faite avec le Statut en étude. Le C.N.R.S. proteste et affirme que c'est un problème à part.

## Sujétions spéciales.

La liste a été arrêtée et doit être communiquée à l'Intersyndicale.

## Retraites.

Toujours en discussion avec le Contrôleur financier. Le problème de la Retraite a été évoqué au Comité Interministériel de la Recherche. Le D.A.F. chercherait des appuis possibles.

## Commissions des Titres et Diplômes.

L'Education Nationale n'a toujours pas communiqué au C.N.R.S. les niveaux des diplômes d'ingénieurs. Pour les diplômes C.N.A.M. (les nouvelles « valeurs »), le C.N.R.S. envisage une consultation écrite pour obtenir les précisions nécessaires.

*En résumé, quelques problèmes ont avancé tandis que pour la majorité les progressions sont peu visibles. Le B.N. du 2 mars a analysé l'état des revendications et en a conclu que la proximité du Congrès National d'Aussois permettrait à ce dernier une analyse approfondie et des décisions d'actions en vue d'avancer sur le chemin de la satisfaction de ces revendications.*

## DIRECTOIRE DE JANVIER

### La direction du C.N.R.S. renforce son autoritarisme

La session du Directoire des 19 et 20 janvier 1972 a mis en évidence la volonté de la Direction du C.N.R.S. de se limiter strictement à la redistribution des moyens suivant les options du VI<sup>e</sup> Plan.

Cette attitude implique le renoncement d'agir pour l'expansion d'ensemble de la recherche. Elle correspond, en réalité, à l'approbation inconditionnelle de la politique gouvernementale de recherche. Cette attitude conduit la Direction du C.N.R.S. à mettre en place tous les moyens pour vaincre les résistances venant soit des représentants des personnels, soit des scientifiques victimes de cette politique.

Dès le début de la session du Directoire, cela est apparu brutalement à propos de l'élection complémentaire d'un représentant au Conseil d'Administration.

Déjà, lors de la session de juillet 1971, la Direction avait fait systématiquement barrage à la présence au Conseil d'Administration, du syndicat incontestablement le plus représentatif, et de très loin, des chercheurs du C.N.R.S.

Le 19 janvier 1972, de façon encore plus évidente, la Direction opposa au candidat du S.N.C.S., son propre candidat. Ainsi, de par la volonté du C.N.R.S., le syndicat le plus représentatif des chercheurs ne figure pas au Conseil d'Administration.

Le point de l'ordre du jour venant à la suite de cette élection traitait de l'orientation des activités scientifiques du C.N.R.S. Dans une longue déclaration, le Directeur général du C.N.R.S. confirme l'assujettissement aux orientations du VI<sup>e</sup> Plan :

- abandon des classements par disciplines pour accorder la priorité aux objectifs correspondants aux options économiques et politiques du Plan ;
- choix des thèmes et mise en œuvre des Actions Thématiques programmées, échappant à la consultation et au contrôle du Comité National de la recherche scientifique ;

— préparation d'une réforme du Comité National renforçant encore le rôle du Comité de Direction au détriment des prérogatives des sections du Comité National.

Ainsi, les options et les méthodes imposées par le gouvernement sont appliquées avec toujours plus de rigueur par la Direction du C.N.R.S.

Ces options et méthodes conduisent à laisser stagner la recherche, à sacrifier des secteurs entiers, à ne développer que les secteurs liés directement aux intérêts économiques à court terme, à généraliser le système des contrats à haute sélectivité aux dépens du financement direct, à organiser la mobilité forcée des travailleurs scientifiques.

L'action des personnels doit se développer pour faire obstacle aux orientations affichées clairement par la Direction du C.N.R.S. et pour, en particulier, imposer la restauration des prérogatives du Comité National de la Recherche Scientifique.

A. CHANCONIE.

## LA LIAISON ENTRE NOS ÉLUS AU COMITÉ NATIONAL ET LE PERSONNEL

Le poste de chacun des I.T.A. du C.N.R.S. se rattache à une Commission bien déterminée du Comité National. Il est « géré » :

- soit avec l'ensemble du laboratoire, par le Comité de Direction et le Directoire, lorsqu'il est affecté à un laboratoire propre du C.N.R.S. ;
- soit individuellement, par la Commission du Comité National, lorsqu'il est affecté à une formation de recherche associée (Équipe de Recherche, Groupe de Recherche, Laboratoire Associé,

Équipe de Recherche Associée, Recherche Coopérative sur Programme, Aide individuelle).

En gros, il y a autant de postes qui dépendent des Commissions du Comité National que de postes dans les laboratoires propres.

Toutes les sections syndicales du C.N.R.S. sont directement intéressées par le travail du Comité National, parce que chacun d'entre nous voit son avenir lié plus ou moins directement à ce qui s'y passe.

Collaborateurs techniques dans un laboratoire propre, nous avons tout intérêt à être au courant des orientations du C.N.R.S. dans la discipline qui nous occupe. Chaque année un rapport est fait à la Commission compétente par son représentant au Comité de Direction du Laboratoire. Une discussion s'engage. C'est l'occasion de connaître la valeur du laboratoire aux yeux des scientifiques extérieurs ; c'est ainsi la possibilité de mises au point se répétant ensuite au Directoire. Un laboratoire propre aussi, ça se supprime... Il est donc indispensable que nos élus au Comité National connaissent bien les laboratoires propres de leur discipline. La fatalité ne forge l'avenir que si l'on veut bien fermer les yeux.

Collaborateurs techniques dans une formation associée ou en aide individuelle, nous dépendons « pieds et poings liés » de la Commission compétente du Comité National. S'intéresser à ce qui s'y passe est alors une question primordiale et c'est à cette occasion que le rôle de nos élus prend sa signification la plus claire ; il faut se livrer à une défense poste par poste. Tout défaut d'information peut devenir rapidement dramatique, d'autant plus que l'Administration du C.N.R.S. prend prétexte de l'article 46 et nos statuts pour engager les Commissions à se livrer à toutes les mutations qui les arrangent, en vue de récupérer des postes ou pour supprimer des aides individuelles.

## LES ACTIONS DU 22 ET DU 26 FÉVRIER

Le 22 février 1972, de 12 h 30 à 14 heures, à l'appel de la structure régionale parisienne S.N.T.R.S. et de sections syndicales d'Etablissement F.O., 180 I.T.A. des laboratoires du Quai Saint-Bernard, d'Orsay, de Bellevue, de l'Institut d'Optique, de Pasteur, de la Géographie, de Gif-sur-Yvette, de l'Observatoire de Paris, de Pierre-Curie, sont venus exprimer leur mécontentement à la Direction du C.N.R.S., devant ses lenteurs et ses carences quant à l'avancement de leurs principales revendications : nouveau statut, retraites.

Suite au refus formulé par la Direction de recevoir une délégation (prétexte : l'intersyndicale nationale reçue le 28-2), après une rapide information sur les deux points revendicatifs, décision est prise, de monter tous ensemble, devant le bureau de M. Creyssel pour lui demander une entrevue.

Dans une course poursuite de couloir, M. Creyssel nous répond — sans d'ailleurs avoir la correction de s'arrêter un instant — qu'il est 13 h. 40 et qu'il va manger.

Petit meeting sur place, vote d'une motion de protestation et dispersion dans le calme pour se rendre au meeting de la Halle-aux-Vins.

Autour du siège, présence d'importantes forces de police.

À la Halle-aux-Vins (Faculté des Sciences), à 15 h. 30, l'amphi est plein. Il y a plus de 500 participants.

L'introduction au débat est donnée par Chanconie au nom de tous les syndicats présents : (S.N.T.R.O.S.-C.G.T., S.N.C.S.-F.E.N., S.G.E.N.-C.F.D.T. (chercheurs), S.N.E.P.R.E.S.-F.O., S.N.I.R.S.-C.G.C.), Vergnaud, Secrétaire général du S.N.C.S., Mme Chassinat (F.O.), Lautmann (C.F.D.T.) et Saint-Giron (S.N.I.R.S.), précisent les analyses sur la politique de Recherche du Pouvoir, les A.T.P., les personnels hors-statut.

La discussion générale, animée et intéressante dure plus d'une heure. Des informations sur la situation locale des personnels sont données par des camarades de la section. L'importance quant à la répercussion des informations recueillies par les participants envers leurs collègues et camarades est soulignée par Chanconie.

26 février. — Puissante manifestation régionale parisienne pour la défense et l'expansion de l'Enseignement et la Recherche Publics. Des milliers de participants. Présence de notre syndicat et des syndicats frères de la F.E.N.-C.G.T.

J.-P. RICCIO.

## IRCANTEC

Valeur du salaire de référence pour l'année 1970 : 2,59 F.

Valeur du point.

Pour l'année 1971, la valeur du point est revalorisée de 0,003 F afin de tenir compte d'une augmentation des traitements de la Fonction Publique supérieure à celle initialement prévue :

	Au 1-1-1971	Au 1-7-1971
Moyenne .....	0,404	0,420
Rappel .....		0,412
		0,003
		qui sera versé
		aux retraités le 1-4-72
Nouvelle moyenne.		0,415
		Au 1-1-1972
		0,440

L'ensemble des organisations syndicales siégeant au Conseil d'Administration de l'IRCANTEC ont déposé lors de la dernière séance du 17 février, une série de revendications tendant à améliorer le régime. Un compte rendu détaillé sera fait dans un prochain bulletin.

Alice BERNET.

Que de portes ouvertes enfoncées en ces quelques lignes... Ce n'est certainement pas évident pour tout le monde. Lors de la dernière réunion de notre Groupe des élus au Comité National (18 janvier), nous avons unanimement déploré le peu d'échos que rencontraient nos demandes de renseignements. Nous les adressons en principe aux Secrétaires de section qui recouvrent des lieux géographiques où travaillent des I.T.A. dépendant de nos Commissions. Avoir la responsabilité d'une section n'est pas un mince travail et il est compréhensible que certaines tâches ne soient pas toujours effectuées avec tout le sérieux nécessaire.

Cependant, Camarades, c'est le groupe des élus tout entier qui vous affirme que la liaison que vous avez à entretenir entre le personnel I.T.A. et vos élèves est absolument capitale. Notre présence au Comité national et au Directoire est récente et peut-être n'avez-vous pas encore réalisé toute son importance. Il est temps que vous en preniez conscience, d'autant plus que la lutte que nous avons à mener face aux orientations du VI<sup>e</sup> Plan est des plus ardues.

Dans chaque section, un camarade (pas forcément le ou la secrétaire) devrait prendre la responsabilité de cette liaison. Cela signifie qu'il recevra les comptes rendus et les demandes de renseignements de la part de l'élu ou des élus intéressés ; il devra les répercuter sur le personnel correspondant, en veillant à ce que tout le monde soit informé et à ce que tout le monde réponde.

Alors, et alors seulement, les élus S.N.T.R.S. au Comité national seront les élus du personnel. Etant donné l'urgence de la situation, ceci est une invitation pressante à vous organiser.

J.-C. LATIL,  
(section de Marseille-G.L.M.).

## INFORMATION I.N.S.E.R.M.

À la veille du XIII<sup>e</sup> Congrès du S.N.T.R.S., il semble nécessaire de faire brièvement le point sur l'état actuel des revendications des I.T.A. de l'I.N.S.E.R.M. Ces points sont essentiellement :

— La modification de l'article 46, assurant une sécurité d'emploi, telle celle dont bénéficient nos camarades du C.N.R.S. depuis le début de 1970 : ces modifications, demandées par nous depuis près de deux ans, n'ont pas encore dépassé le stade d'étude au Ministère de la Santé. Pourtant, si jusqu'à présent, le problème de la réinsertion, dans un autre laboratoire, d'un technicien dont le poste a été supprimé, a toujours été résolu d'une façon satisfaisante, la « mobilité » imposée par le retrait, à des chercheurs isolés, d'un nombre croissant de postes de techniciens (une dizaine fin 1972), nous fait craindre des réorientations difficiles pour ces techniciens, et ce, d'autant plus qu'il n'est pas prévu une période de stage pour un recyclage si la nécessité s'en fait sentir. Malgré notre pressante demande, l'administration ne semble guère décidée à faire diligence pour activer la sortie de ces textes.

— Le texte d'application à la grille indiciaire des catégories 3 à 9 B et 3 à 6 D, des modifications du plan Masselin, n'a toujours pas atteint les postes du Ministère des Finances, alors que nos camarades du C.N.R.S. en bénéficient depuis le 1-1-1972 avec effet rétro-actif d'un an. C'est d'ailleurs pour faire pression sur la direction de l'I.N.S.E.R.M., et la faire intervenir pour accélérer l'étude de ces textes par les ministères concernés que nous vous avons demandé de signer et faire signer massivement une pétition à adresser à l'I.N.S.E.R.M.

— Les modifications de statut des I.T.A. en sont toujours au même stade, à savoir que si l'administration (le D.A.F.) de l'I.N.S.E.R.M. a accepté de discuter de ces modifications avec les représentants de l'Intersyndicale (S.N.T.R.S. - S.N.C.S. - S.G.E.N.), elle s'est montrée systématiquement opposée à presque tous les points soulevés, essentiellement aux points les plus importants. Voici par exemple ses arguments :

— l'I.N.S.E.R.M. n'a aucun besoin d'ingénieurs très hautement qualifiés ou de personnel justifiant le recrutement en 1A, et à plus forte raison, en 0A ;

— les personnels administratifs D ne sauraient en aucun cas être intégrés dans les catégories B, car même à niveau de formation égal (par exemple 1 B.T.S.), leur travail ne justifie pas le même salaire que les agents de catégorie B. Peut-être pourrait-on envisager une amélioration indiciaire des catégories D, encore devons-nous en prouver la nécessité.

Ceci montre bien la mauvaise volonté de l'administration, car il n'est pas possible d'envisager une modification d'une fraction d'une grille indiciaire sans modifier toute la grille des I.T.A., et, partant, des agents de la Fonction Publique, auxquels l'administration nous assimile très volontiers lorsque cela l'arrange.

Par contre, un des points du statut, considéré comme envisageable par l'administration, est la reprise totale à 100 % de l'ancienneté, lors du recrutement.

Ajoutons que, à notre question : que ferez-vous si le C.N.R.S. obtient ces améliorations de statut, qui sont déjà en discussion aux Finances, le D.A.F. a répondu qu'alors il envisagerait de transmettre le dossier au Ministère, mais (je cite) « contraint et forcé », confirmant ainsi, s'il en était besoin, l'attitude hostile de l'administration, face aux problèmes du personnel.

La mise en place du C.A.E.S. de l'I.N.S.E.R.M. est encore retardée par la nécessité de nouvelles élections pour désigner le C.N.A.S., organisme directeur du C.A.E.S. Lors du premier tour de scrutin, où seules des listes syndicales étaient en présence, le quorum n'avait pas été atteint. Aussi un deuxième tour doit intervenir en mars. Cette fois, il y a une autre liste composée d'agents qui se présentent à titre personnel (qui se dit indépendante) et sans véritable programme d'action sociale. Par ailleurs cette liste constituée par des agents d'un seul service, ne peut prétendre connaître les aspirations et les besoins de l'ensemble des personnels de l'I.N.S.E.R.M., et encore moins de travailler à les satisfaire. Son projet : ski, aviation, équitation... Pas un mot sur les colonies de vacances, vacances familiales, organisation des loisirs des personnels et de leur famille, moins coûteux que l'aviation par exemple, mais plus accessibles et plus nécessaires à un plus grand nombre. Cette candidature isolée, encouragée d'une façon inattendue par certain syndicat, constitue un danger : disperser les voix qui doivent se porter sur les listes syndicales, en particulier sur la liste S.N.T.R.S.

Un agent élu sur une liste syndicale est responsable de son activité non seulement devant ses mandats, mais aussi devant son syndicat, qui l'a chargé d'appliquer un programme élaboré en commun, alors que celui qui se présente seul ne rend de compte à personne.

Aussi cette fois, encore plus que lors du premier tour de scrutin, nous vous appelons à voter tous pour la liste S.N.T.R.S. pour que notre programme d'action sociale au service des personnels puisse être appliqué.

**Votez et faites voter**  
**S.N.T.R.S. - S.N.C.S.**

Y. ALEXANDRE.

# Tableau des salaires au 1<sup>er</sup> Février 1972

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Dans ce tableau vous trouverez pour toutes les catégories et tous les échelons de contractuels, les salaires au 1<sup>er</sup> février 1972.

Ces chiffres représentent les salaires bruts mensuels de la région parisienne : traitement principal (T.P.) sur la base annuelle de 6 667 F au 1<sup>er</sup> février 1972 à l'indice 100, plus indemnité de résidence (I.R.) de Paris (16 % du traitement principal).

POUR LA PROVINCE, les salaires bruts mensuels peuvent être obtenus (à quelques centimes près) en multipliant les salaires de la région parisienne par le rapport

100 + taux I.R. zone considérée

; ce qui revient à appliquer les coefficients suivants :  
100 + taux I.R. de la région parisienne

Zones .....	2°	3°	4°	5°
Coefficients à appliquer .....	0,98276	0,96983	0,95905	0,94828

Pour avoir les SALAIRES NETS, il convient de déduire la Sécurité Sociale, l'I.R.C.A.N.T.E.C. et le capital-décès, la M.G.E.N. (voir le calcul au bas de la page) et d'y ajouter les Allocations Familiales et le supplément familial de traitement ainsi que, pour la région parisienne, les 23 F d'indemnité de transport.

Caté- gories	1 <sup>er</sup> échelon	2 <sup>e</sup> échelon	3 <sup>e</sup> échelon	4 <sup>e</sup> échelon	5 <sup>e</sup> échelon	6 <sup>e</sup> échelon	7 <sup>e</sup> échelon	8 <sup>e</sup> échelon	9 <sup>e</sup> échelon	10 <sup>e</sup> échelon	11 <sup>e</sup> échelon	12 <sup>e</sup> échelon	Caté- gories
	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	Ind. Salaire	
1 A	536- 3.454,37	612- 3.944,18	688- 4.433,99	737- 4.749,80	775- 4.994,67	—	—	—	—	—	—	—	1 A
2 A	353- 2.275,05	380- 2.449,05	407- 2.623,05	433- 2.790,56	460- 2.964,56	498- 3.209,52	536- 3.454,37	573- 3.692,86	612- 3.944,18	—	—	—	2 A
3 A	327- 2.107,43	346- 2.229,90	369- 2.378,09	391- 2.519,90	410- 2.642,37	433- 2.790,56	456- 2.938,86	482- 3.106,37	512- 3.299,71	543- 3.499,52	573- 3.692,86	—	3 A
1 B bis	301- 1.939,90	324- 2.088,09	342- 2.204,09	360- 2.320,09	384- 2.474,75	407- 2.623,05	430- 2.771,24	448- 2.887,24	475- 3.061,24	—	—	—	1 B bis
1 B	301- 1.939,90	324- 2.088,09	342- 2.204,09	360- 2.320,09	384- 2.474,75	407- 2.623,05	430- 2.771,24	448- 2.887,24	475- 3.061,24	505- 3.254,56	528- 3.402,86	551- 3.551,05	1 B
2 B	237- 1.527,43	252- 1.624,09	271- 1.746,56	286- 1.843,24	301- 1.939,90	317- 2.042,94	330- 2.126,75	346- 2.229,90	360- 2.320,09	384- 2.474,75	407- 2.623,05	430- 2.771,24	2 B
3 B	210- 1.353,43	219- 1.411,43	235- 1.514,47	245- 1.578,94	261- 1.682,09	274- 1.765,90	290- 1.868,94	309- 1.991,43	324- 2.088,09	334- 2.152,56	353- 2.275,05	360- 2.320,09	3 B
4 B	206- 1.327,62	216- 1.392,09	223- 1.437,13	233- 1.501,62	242- 1.559,62	251- 1.617,62	262- 1.688,56	271- 1.746,56	279- 1.798,09	290- 1.868,94	297- 1.914,09	—	4 B
5 B	196- 1.263,13	206- 1.327,62	217- 1.398,47	225- 1.450,09	235- 1.514,47	245- 1.578,94	255- 1.643,43	265- 1.707,90	271- 1.746,56	279- 1.798,09	—	—	5 B
6 B	178- 1.147,13	185- 1.192,28	194- 1.250,28	200- 1.288,94	206- 1.327,62	213- 1.372,75	219- 1.411,43	224- 1.443,62	230- 1.482,28	236- 1.520,94	—	—	6 B
7 B	171- 1.102,09	178- 1.147,13	185- 1.192,28	191- 1.230,94	197- 1.269,62	203- 1.308,28	208- 1.340,47	214- 1.379,13	221- 1.424,28	227- 1.462,94	—	—	7 B
8 B	163- 1.050,47	164- 1.056,94	170- 1.095,62	173- 1.114,94	177- 1.140,75	180- 1.160,09	184- 1.185,81	187- 1.205,13	192- 1.237,43	—	—	—	8 B
9 B	139- 895,81	154- 992,47	159- 1.024,75	161- 1.037,62	163- 1.050,47	165- 1.063,43	167- 1.076,28	169- 1.089,13	171- 1.102,09	—	—	—	9 B
1 D	274- 1.765,90	301- 1.939,90	324- 2.088,09	342- 2.204,09	360- 2.320,09	384- 2.474,75	407- 2.623,05	430- 2.771,24	448- 2.887,24	475- 3.061,24	505- 3.254,56	551- 3.551,05	1 D
2 D	234- 1.508,09	252- 1.624,09	274- 1.765,90	297- 1.914,09	320- 2.062,28	338- 2.178,28	360- 2.320,09	384- 2.474,75	407- 2.623,05	430- 2.771,24	—	—	2 D
3 D	210- 1.353,43	216- 1.392,09	227- 1.462,94	237- 1.527,43	248- 1.598,28	263- 1.694,94	278- 1.791,62	297- 1.914,09	313- 2.017,24	327- 2.107,43	342- 2.204,09	360- 2.320,09	3 D
4 D	193- 1.243,81	200- 1.288,94	206- 1.327,62	211- 1.359,81	216- 1.392,09	223- 1.437,13	228- 1.469,43	234- 1.508,09	240- 1.546,75	245- 1.578,94	251- 1.617,62	256- 1.649,90	4 D
5 D	183- 1.179,43	190- 1.224,47	196- 1.263,13	202- 1.301,81	207- 1.334,09	212- 1.366,28	219- 1.411,43	226- 1.456,47	231- 1.488,75	235- 1.514,47	238- 1.533,81	241- 1.553,13	5 D
6 D bis	174- 1.121,43	179- 1.153,62	185- 1.192,28	189- 1.218,09	193- 1.243,81	196- 1.263,13	201- 1.295,43	205- 1.321,13	209- 1.346,94	212- 1.366,28	216- 1.392,09	220- 1.417,81	6 D bis
6 D	170- 1.095,62	172- 1.108,47	176- 1.134,28	180- 1.160,09	184- 1.185,81	188- 1.211,62	192- 1.237,43	197- 1.269,62	201- 1.295,43	206- 1.327,62	—	—	6 D

## Calcul des déductions pour cotisations diverses

- Sécurité sociale : Maladie : 2,5 % jusqu'au plafond (1 830 F) + 1 % sur totalité (S. Br. + Pr. ou H.S. + S.F.) - Vieillesse : 3 % jusqu'au plafond (1 830 F).
- I.R.C.A.N.T.E.C. : 0,84 % jusqu'au plafond S.S. (1 830 F) ; au-dessus de 1 830 F, 2,55 % de (S. Br. + Pr. ou H.S. — A).
- CAPITAL-DECES : 0,15 % de (S. Br. + Pr. ou H.S.).
- M.G.E.N. (facultatif) : 1,50 % de T.P. depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1962.

- A. = Plafond mensuel des traitements soumis à cotisation de Sécurité Sociale.
- S. Br. = Salaire brut (figurant au tableau ci-dessus pour la région parisienne).
- P. ou H.S. = Prime ou heures supplémentaires.
- S.F. = Supplément familial de traitement.
- T.P. = Traitement principal.